

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/078b9dc1-e885-443d-b041-0acd1b379084>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/078b9dc1-e885-443d-b041-0acd1b379084> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Tehrani \(Tehrani\), Adrien](#)

Date de soutenance : 29-10-2013

Directeur(s) de thèse : [Bonneau Thierry](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit financier, Marchés financiers, Instruments financiers, Services financiers, Investisseurs protégés, Dispositif de protection, Acte d'investissement, Catégories d'investisseurs, Investisseurs protégés, Droit de la consommation, Investisseurs protégés (droit financier)

Mots-clés :

- Marché financier -- Droit

Résumé : En droit financier, la conception des investisseurs protégés apparaît imprécise, alors que le dispositif juridique de protection est composé d'un grand nombre de mesures. Le contraste est saisissant. La première partie de cette recherche souligne la nécessité d'une clarification. Le flou entourant les investisseurs protégés est détaillé et ses conséquences sur l'objectif de protection, d'une part, et sur le dispositif de protection, d'autre part, sont mises en lumière. Plusieurs questions se posent, relatives à la notion d'investisseur comme à la logique et aux critères de protection. Source d'insécurité juridique, une conception indéterminée des investisseurs protégés pèse de différentes manières sur la qualité de la protection. La seconde partie est un essai de clarification qui porte sur la notion juridique d'investisseur, d'une part, et sur la politique juridique de protection, d'autre part. Il est ainsi proposé d'introduire une définition légale de l'investisseur dans le Code monétaire et financier, en s'appuyant sur les notions de sujet de droit et d'acte d'investissement. Une définition juridique de l'acte d'investissement contribue aussi à distinguer la notion juridique d'investisseur, d'un côté, et celles d'actionnaire, de client et de consommateur, de l'autre. La politique de protection envisagée ensuite s'appuie sur des axes connus mais qui gagnent à être réaffirmés et précisés. La pleine mise en oeuvre de cette politique impose alors, compte tenu aussi des catégories redéfinies d'investisseur et d'investisseur qualifié, d'élaborer une nouvelle catégorie juridique d'intervenants sur les marchés financiers.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 

Identifiant : 2013PA020039

Type de ressource : Thèse